

PAI

Projet Accueil Individualisé

Accueil des élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période et nécessitant des aménagements

Les principes généraux

- 1. **Priorité est donnée à la sécurité, au bien-être et à l'intérêt de l'enfant et de l'adolescent : quelle que soit sa pathologie, physique ou psychique, et ses conséquences, l'élève reste élève de son établissement d'affectation.**
- 2. **L'établissement d'affectation assure le suivi scolaire de l'élève quel que soit son état de santé et le mode de scolarisation, en coordination avec l'ensemble des acteurs dont les titulaires de l'autorité parentale.** Tout doit être mis en œuvre pour que l'enfant ou l'adolescent fréquente autant que possible l'établissement et pour que son retour soit envisagé d'emblée et facilité notamment par une reprise progressive de sa scolarisation, avec un accompagnement pédagogique personnalisé.
- 3. **Tous les aspects de la vie de l'enfant ou de l'adolescent dans la structure collective doivent être pris en compte**, y compris ce qui n'est pas toujours visible comme la fatigabilité, un état dépressif ou bien l'impossibilité à exprimer ses besoins.
- 4. Dans un contexte de crise, les recommandations des autorités sanitaires s'appliquent aux élèves bénéficiant d'un PAI.

- Troubles physiques (allergies, asthme, diabète, épilepsie, leucémie...)
- Troubles psychiques (troubles scolaires anxieux, troubles du comportement alimentaire, syndrome dépressif...)
- Médication pour Troubles neuro-développementaux (TSA, TDAH)

L'élaboration et le contenu du PAI

- Code de l'éducation : articles L 351-1 à L351-4 ; circulaire du 10 février 2021 ; BO du 4 mars 2021

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo9/MENE2104832C.htm>

- Applicable sur le temps scolaire, périscolaire et lors des périodes de formation en milieu professionnel
- Élaboré avec les parents à leur demande et avec leur participation
- Indique les prises médicamenteuses, les protocoles d'urgence, les régimes alimentaires, les aménagements d'horaires, les dispenses de certaines activités, les aménagements pédagogiques (casque anti bruit)

- Compatible avec d'autres dispositifs (PAP, PPRE, PPS)
- Le directeur d'école est responsable de l'application du PAI
- Élaboré pour la durée de la scolarité dans le même établissement, renouvelé tous les ans.
- Elaboré, modifié ou arrêté à la demande des parents
- Mis au point par le directeur d'école ou le chef d'établissement avec le conseil du personnel médico-scolaire (médecin scolaire ou de la pmi , infirmière) personne ressource désignée dans l'équipe éducative

Le contenu du document : partie administrative

Projet d'accueil individualisé (PAI)

Article D. 351-9 du Code de l'éducation - Circulaire
Le PAI permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, de manière continue ou discontinue, d'être accueillis en collectivité scolaire, périscolaire et autres accueils collectifs de mineurs. Il est élaboré avec les responsables légaux, à leur demande, par les équipes de santé de la structure concernée et le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de l'établissement, de la structure ou du service d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, garants de la mise en œuvre de la loi et de la communication des procédures.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Élève	
Nom / Prénom :	
Date de naissance :	
Adresse :	Etablissement scolaire :

Responsables légaux ou élève majeur

Lien de parenté :	Nom et prénom :	Adresse :	e-mail :	Téléphone :	Signature :

Je demande que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant, y compris ceux chargés de la restauration et du temps périscolaire et à ces personnels de pratiquer les gestes et d'administrer les traitements qui y sont prévus.

	PAI 1 ^{ère} demande	Modifications de posologie éventuelles			
Date / Classe					
Posologie					

Vérification annuelle par l'école ou l'établissement des éléments du PAI fournis par la famille : fiche « Conduite à tenir » actualisée, ordonnance récente, médicaments et matériel si besoin					
Date					
Signature					

Les responsables légaux s'engagent à fournir le matériel et les médicaments prévus et à informer le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de la structure, le médecin et l'infirmier de l'éducation nationale en cas de changement de prescription médicale. Le PAI est rédigé dans le cadre du partage d'informations nécessaires à sa mise en place. Seuls l'élève majeur ou les responsables légaux peuvent révéler des informations couvertes par le secret médical.

Établissement scolaire et hors de l'établissement scolaire

Référents :	Nom :	Adresse administrative :	Signature et date :	Exemplaire reçu le :
<input checked="" type="radio"/> Chef d'établissement <input type="radio"/> Directeur d'école <input type="radio"/> Directeur d'établissement				
<input checked="" type="radio"/> Enseignant de la classe <input type="radio"/> Professeur principal <input type="radio"/> Encadrement de la structure				
<input checked="" type="radio"/> Médecin EN <input type="radio"/> Médecin de PMI <input type="radio"/> Médecin de collectivité				
<input checked="" type="radio"/> Infirmier EN <input type="radio"/> Infirmier de PMI <input type="radio"/> Infirmier de collectivité				

Partenaires :

Référents	Nom :	Adresse administrative :	Signature et date :	Exemplaire reçu le :
Médecins traitants, services hospitaliers				
Représentant du service de restauration				
Responsable des autres temps périscolaires				
Autres :				

Le contenu du document : partie médicale

(protocole, prise
médicamenteuse)
ordonnance à fournir

BO LE BREVET DES OFFICIERS
DU CONCOURS
NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE LA JEUNESSE

**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

PARTIE 2 – AMÉNAGEMENTS ET ADAPTATIONS
PARTIE MEDECIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE PMI OU DE STRUCTURE ou à préciser :

I. Conséquences de la maladie ou affection, essentielles et utiles pour la compréhension :

II. Aménagements du temps de présence dans l'établissement :

Temps partiel (temps de présence évolutif et de prise en charge, horaires décalés) Joindre l'emploi du temps adapté

Temps de repos

Inaptitude partielle ou totale d'activité ou aménagement de l'activité (EPS, activités manuelles ...) Joindre le certificat d'inaptitude d'EPS

III. Aménagement de l'environnement (selon le contexte) :

Autorisation de sortie de classe (toilettes, boissons, infirmerie, vie scolaire) : _____

Place dans la classe : _____

Mobilier et matériel spécifique
 double jeu de livres livres numériques siège ergonomique casier robot informatique

Toilettes et hygiène :
 accès toilettes spécifiques aménagements matériels ou changes douche aide humaine

Récréation et Intercours :
 précautions vis-à-vis du froid soleil lieux, bousculades

Accessibilité aux locaux : _____

Environnement visuel, sonore, autre : _____

IV. Aménagements à l'extérieur de l'établissement : le PAI doit suivre l'enfant sur ses différents lieux de vie collectifs lors des

Déplacements scolaires (stade, restauration scolaire, etc.) et stages

Déplacements pour examens

Sorties sans nuitée

Sortie avec nuitée (classes transplantées, voyages scolaires, séjours, etc.)

Préciser si nécessité de fournir un traitement quotidien matin-soir et/ou mesures particulières et joindre une ordonnance

V. Restauration

<input type="checkbox"/> Régime spécifique garanti par le distributeur de la restauration collective	<input type="checkbox"/> Boissons : _____
<input type="checkbox"/> Éviction des allergènes dans le régime habituel pratiqué : • par le service responsable de la restauration • par l'élève lui-même (affichage INCO)	<input type="checkbox"/> Suppléments alimentaires : _____
<input type="checkbox"/> Éviction demandée par la famille après lecture préalable du menu et éventuel plat de substitution	<input type="checkbox"/> Priorité de passage ou horaire particulier : _____
<input type="checkbox"/> Panier repas fourni par la famille (selon la réglementation en vigueur)	<input type="checkbox"/> Nécessité d'aide humaine ou d'aménagement : _____
<input type="checkbox"/> Goûter et/ou collations fournis par la famille : _____	

Nom de l'élève : _____

Page 3 / 5 ou 6
Version 2023

© Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse – [Lien pour la procédure](#)
© Direction générale de l'enseignement scolaire-MCT – [Lien Eduscol pour les fiches PAI](#)

VI. Soins Traitement quotidien sur le temps de présence dans l'établissement (cf. ordonnance jointe) Traitement médicamenteux :

Nom (commercial/générique) : _____

Posologie : _____

Mode de prise : _____

Horaire de prise : _____

Surveillances particulières : Préciser qui fait la surveillance, horaires, recueil des données... : _____

 Intervention de professionnels de santé sur le temps de présence dans l'établissement, préciser : _____ Protocole joint Éléments confidentiels sous pli cacheté à transmettre aux équipes de secours ou au médecin Fiche « Conduite à tenir en cas d'urgence » jointe (cf page 5) Autres soins : _____ Existence d'une trousse d'urgence- Contenu : PAI (obligatoire) Ordonnance Traitements Pli confidentiel à l'attention des secours

- Lieu de stockage de la trousse d'urgence de l'enfant dans l'établissement à préciser : _____

- Élève autorisé à avoir le traitement d'urgence sur lui avec la fiche « Conduite à tenir en cas d'urgence » oui non- Autre trousse d'urgence dans l'établissement oui non

Précision si nécessaire : _____

VII. Adaptations pédagogiques, des évaluations et des épreuves aux examens

Besoins particuliers	Précisions Mesures à prendre (préciser les disciplines si besoin)
<input type="checkbox"/> Aide durant la classe (attention particulière, support d'apprentissage, tutorat, écriture, etc.)	
<input type="checkbox"/> Transmission des cours et des devoirs (reproduction des cours, clés USB, espace numérique de l'établissement, classe inversée, etc.)	
<input type="checkbox"/> Transmission et/ou aménagements des évaluations et contrôles	
<input type="checkbox"/> Proposition d'aménagements des épreuves, examens, à la demande des responsables légaux	
<input type="checkbox"/> Temps périscolaire (spécificités liées au type d'activités)	
<input type="checkbox"/> APADHE <input type="checkbox"/> CNED en scolarité partagée <input type="checkbox"/> Autres dispositions de soutien ou de continuité scolaire	

Nom de l'élève : _____

Le contenu du document :
Adaptations
pédagogiques
des évaluations
et des épreuves
aux examens

Trousse d'urgence accessible pour le scolaire, le périscolaire dans un lieu repérable par tous et non accessible aux élèves (à ne pas oublier lors des sorties)

secret médical et secret professionnel

- **Le secret médical** s'impose à tout médecin dans les conditions établies par la loi. Son principe est absolu et inscrit dans le Code pénal et le Code de déontologie médicale.
- **Le secret professionnel** est une obligation morale, légale et déontologique qui s'impose à tous les infirmiers. Concernant l'ensemble des personnels, **tout partage de données à caractère personnel nécessite le consentement préalable de la personne concernée et/ou de ses responsables légaux**. Le partage d'information est autorisé mais non obligatoire et doit s'effectuer dans le respect du droit des personnes et des obligations des professionnels. **Les informations partagées à chaque niveau sont celles strictement nécessaires à la coordination ou la continuité des soins, la prévention ou le suivi médico-social et social**. Les professionnels doivent rester dans le périmètre de leur mission. **Seules les conséquences de la maladie utiles à la mise en œuvre du PAI (et non le diagnostic) doivent être connues pour permettre l'accompagnement dans la collectivité**.

Fiches spécifiques « conduite à tenir » en fonction des situations

Correspondance fiche Conduite à tenir (CAT) : à remplir obligatoirement	Fiches pour les urgences de type...	Document médical de liaison confidentiel * : usage recommandé
Fiche standard ↴	Tout autre type de pathologie que ci-dessous	Document de liaison ↴
Fiche spécifique n° 1 ↴	Troubles respiratoires - Asthme	Document de liaison ↴
Fiche spécifique n° 2 ↴	Réaction allergique	Document de liaison ↴ Notice pour remplir le PAI pour allergie ↴
Fiche spécifique n° 3a ↴	Régulation de la glycémie avec traitement par multi injection	Document de liaison ↴
Fiche spécifique n° 3b ↴	Régulation de la glycémie avec traitement par pompe	Document de liaison ↴
Fiche spécifique n° 4 ↴	Crise convulsive	
Fiche spécifique n° 5 ↴	Complications liées au traitement d'une pathologie de longue durée - Onco-hématologique	
Fiche spécifique n° 6 ↴	Drépanocytose	